

Compléter son dossier et valider ses vœux

Éléments à vérifier dans le dossier



Il est important de vérifier **les informations renseignées dans votre dossier** : bulletins remontés, rubrique Baccalauréat, statut de boursier, etc... Si vous constatez une information mal renseignée, manquante ou tout autre point qui ne correspond pas à votre parcours ou dossier, vous devez le signaler à la direction de votre établissement.

Dans ce cas, l'établissement, en fonction de la nature des signalements, mettra à jour les informations. **Ces corrections doivent intervenir avant le 2 avril 2025 (23h59 - heure de Paris)**.

Rappel : Vos bulletins scolaires sont transmis directement par votre lycée et les notes du baccalauréat sont transmises par le rectorat à la plateforme.

Vous pourrez confirmer vos candidatures dès lors que votre établissement aura terminé et validé la remontée des notes. L'établissement a jusqu'au jeudi 27 mars pour le faire.

A partir du vendredi 28 mars, vous pourrez compléter des informations si nécessaire.

Attention, les saisies de données manquantes que vous effectuez vous-même sur vos bulletins devront être certifiées par votre établissement.



Vidéos Tutos



- [Parcoursup 2025 : Comment compléter son dossier et confirmer ses vœux?](#)
- [Parcoursup 2025 : nos conseils pour rédiger une lettre de motivation](#)
- [Parcoursup 2025 : comment formuler des vœux en apprentissage](#)
- [Parcoursup : nos conseils pour formuler vos vœux en IFSI](#)
- [Parcoursup au service des candidats en situation de handicap](#)

Éléments de votre dossier à compléter

○ La lettre de motivation, si demandée par la formation

L'objectif est d'expliquer en quelques lignes, pourquoi vous envisagez une formation, quels sont vos atouts pour y réussir (qualités, compétences, intérêts, démarches effectuées comme des entretiens, des JPO, des recherches, parcours de cordée de la réussite, etc.). Vous disposez de **1 500 caractères** (certaines formations comme les IFSI et les formations du domaine social, peuvent autoriser une lettre plus longue).

[Consultez la Fiche d'aide à la rédaction de la lettre de motivation.](#)

○ La rubrique "Activités et centres d'intérêts"

Cette rubrique **permet de valoriser vos expériences personnelles et professionnelles**, ainsi que les compétences extrascolaires comme les stages, les séjours linguistiques, les actions de bénévolat, les pratiques sportives, la participation à des actions en faveur de l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur comme les **Cordées de la réussite***... Elle est facultative (et ne bloque pas la confirmation des vœux) mais est fortement conseillée car elle valorise votre dossier.

Cette rubrique n'est saisie qu'une seule fois, dans votre profil candidat, **elle est commune à tous les vœux**.



*Pour les élèves dont l'établissement a indiqué qu'ils ont participé à une Cordée de la réussite, une partie dédiée "Cordées de la réussite" est disponible dans cette rubrique "Activités et centres d'intérêt".

Vous devez choisir de transmettre l'information aux formations d'accueil, en cliquant sur le bouton **"Transmettre aux formations d'accueil"**. Vous avez **jusqu'au 2 avril pour décider d'annuler ou de confirmer la transmission**.

[Consultez la Fiche pratique pour compléter la rubrique "Activités et centres d'intérêts"](#)

○ La rubrique "Autres projets"

La rubrique « Autres projets » **doit obligatoirement être remplie** pour finaliser votre dossier candidat.

Les informations qui y sont renseignées sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles ne serviront donc pas pour l'examen de vos vœux mais elles **permettent un meilleur accompagnement et suivi de votre dossier par l'équipe Parcoursup et les services académiques**.

○ Le questionnaire d'auto-évaluation DROIT

Si vous avez formulé des vœux pour des **licences de droit** vous devez répondre à un **questionnaire d'auto-évaluation** (le lien est accessible depuis Parcoursup pour chaque formation concernée) et joindre dans votre dossier Parcoursup l'attestation de passation qui sera fournie. L'objectif est de vous aider dans la réflexion sur votre projet. Le résultat de l'auto-évaluation ne sera pas connu des formations.

L'attestation de passation du questionnaire d'auto-évaluation est obligatoire pour confirmer un vœu dans les mentions de droit.

○ Le questionnaire d'auto-positionnement IFSI

Si vous formulez des vœux pour des IFSI, vous devez répondre à un **questionnaire d'auto-positionnement** (le formulaire est accessible depuis votre dossier Parcoursup pour la formation concernée). L'objectif est de vous aider à faire le point sur votre projet. Le résultat ne sera pas connu des formations.

○ Autres pièces spécifiques

Certaines formations peuvent demander des pièces spécifiques ou questionnaires qu'elles jugent nécessaires pour l'examen du dossier. Celles-ci sont systématiquement listées sur la fiche de formation concernée.

Bourses, aides financières et logement

Dossier Social Étudiant (DSE)

C'est la procédure unique de demande de bourse qui permet également d'engager une demande de logement.

Vous pouvez depuis le **jeudi 13 mars et jusqu'au samedi 31 mai 2025**, effectuer votre demande de Dossier Social Etudiant (DSE) depuis le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

Le dossier doit être constitué, sans attendre les résultats du diplôme, de mi-mars à mi-mai pour la rentrée universitaire suivante.

Les étudiants boursiers sont exonérés des frais d'inscription en université et de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

[Le Guide CROUS de l'étudiant](#) disponible sur le [site etudiant.gouv.fr](http://site.etudiant.gouv.fr) présente les modalités et le calendrier pour compléter le DSE.

Aide à la Mobilité Parcoursup

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 500 € pour les futurs étudiants qui ont bénéficié **d'une bourse de lycée pour l'année 2024/2025** et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence. Ils doivent avoir confirmé et accepté une formation en dehors de l'académie de résidence.

Les candidats éligibles sont informés depuis leur dossier Parcoursup par la présence de l'encart **"Infos Aide à la mobilité"** en face du vœu correspondant à une formation en dehors de leur académie de résidence.

Pour plus d'informations concernant ce dispositif, consultez le site amp.etudiant.fr

Fonds Potter

Le Fonds Potter a pour objectif de contribuer à rendre l'Enseignement supérieur scientifique accessible à tous. A ce jour, plus de 110 étudiants ont bénéficié du dispositif de bourses, d'un montant adapté à leurs besoins (entre 1 000 et 12 000 euros par an), et ce tout au long de leurs études.

Les élèves boursiers, préparant un baccalauréat général associé à des options scientifiques et ayant fait des candidatures sur des classes préparatoires scientifiques pour la rentrée prochaine peuvent constituer un dossier jusqu'au 6 avril 2025 sur le site www.fonds-potter.org

Dates à retenir

- **Vendredi 28 mars 2025** : mise à disposition des bulletins aux élèves
- **Mercredi 2 avril 2025** : date limite pour compléter et confirmer les vœux
- **Mercredi 14 mai 2025** : date limite de demande de dérogation de secteur géographique
- **Samedi 31 mai 2025** : date limite pour le Dossier Social Etudiant

Aides et dispositifs régionaux

Selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'aides financières proposées par les CROUS, l'État ou les Régions :

[Consulter la carte des aides régionales](#) pour obtenir plus d'informations et effectuer une demande.

Pour la Région Hauts-de-France, voici les aides et dispositifs proposés :

- [Bourses pour les formations sanitaires et sociales](#)

Pour les candidats qui souhaitent poursuivre une formation sociale, paramédicale ou sanitaire, les Conseils régionaux peuvent proposer des bourses spécifiques.

- [Bourse d'excellence](#)

Faciliter la concrétisation des projets de formation des jeunes des Hauts-de-France au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de renommée internationale.

- [Bourse Mermoz : pour partir à l'étranger](#)

Pour les étudiants ou apprentis du supérieur qui prévoient d'effectuer un stage, un séjour d'études ou de recherche en Europe ou à l'international. Cette bourse vise à favoriser les expériences d'immersion dans un environnement professionnel international.

Objectifs : améliorer aussi bien la professionnalisation que les capacités linguistiques et culturelles des étudiants et ainsi renforcer l'employabilité des jeunes des Hauts-de-France.

- [Aides à la restauration des boursiers](#)

Le dispositif prévoit l'utilisation d'un repas par service, c'est-à-dire un repas au déjeuner et/ou un repas au dîner, jusqu'à 100 repas sur l'année universitaire. Il y a la possibilité de dépasser les 100 repas par an après avis des services sociaux des CROUS d'Amiens ou de Lille.

Informations et contact directement auprès des CROUS

[Amiens pour le côté sud des Hauts-de-France](#)

[Lille pour le côté nord des Hauts-de-France](#)

- [Prêt de véhicule à 1€ par jour](#)
- [Tarifs réduits sur les TER](#)
- [Les bons plus Génération#HDF](#)

Demande de dérogation de secteur

La demande de dérogation peut être faite **jusqu'au mercredi 14 mai 2025** depuis votre dossier Parcoursup, rubrique **"Secteur licence"** (qui n'apparaît que si vous avez formulé au moins un vœu de licence).

Trois cas de dérogation sont prévus :

- Déménagement familial prévu pour la rentrée en raison d'un changement de situation des représentants légaux ;
- Sportif de haut niveau en cas de recrutement par un club de l'académie dans laquelle sont dispensées les formations demandées ;
- Circonstances exceptionnelles tenant notamment à l'état de santé, à une situation de handicap ou de charge de famille du candidat.

Les pièces justificatives à joindre sont indiquées.